



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**FRANCAISE**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE**  
**DU MARDI**  
**18 JUIN 2024**

**OBJET : Attribution et versement d'une subvention municipale exceptionnelle au CAMA « Collectif Aturin Musique et Arts de la scène » d'Aire sur l'Adour**  
**Délibération n° 2024-051**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MARDI DIX HUIT JUIN A VINGT HEURES,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 12 juin 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** MME Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, Mme Danielle BARRAUD A MME Nathalie DARRIEUMERLOU, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. André EVRARD A Mme Danièle CASTAING, M. Jean-Pierre CAUDY A M. Claude POMIES, M. CEDRIC BOUET A Mme Marie ASSIBAT, M. Alexandre MARTIN A M. Jérémy MARTI.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**  
**Conseillers Municipaux présents : 20**  
**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7**  
**Conseillers Municipaux excusés : 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 portant adoption du Budget principal de la commune pour l'exercice 2024,  
Vu le Budget principal de la commune pour l'exercice 2024,  
Vu la liste des subventions attribuées par la commune au titre de l'exercice 2024,  
Vu les statuts du CAMA d'Aire sur l'Adour,



Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a procédé à l'attribution et à la répartition des subventions municipales accordées aux associations au titre de l'exercice 2024,

Considérant que le CAMA organise le 1<sup>er</sup> festival du livre « Un auteur à ma table » le samedi 28 septembre 2024 à Aire sur l'Adour,

Considérant que le CAMA sollicite la commune afin de l'aider financièrement permettant ainsi d'organiser ce 1<sup>er</sup> festival du livre « Un auteur à ma table »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter l'attribution et le versement d'une subvention municipale exceptionnelle à hauteur de 1.000 euros au CAMA d'Aire sur l'Adour dans le cadre de l'organisation du 1<sup>er</sup> festival du livre « Un auteur à ma table » à Aire sur l'Adour.

Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 6574 "Subventions aux associations de droit privé" du Budget principal de la commune pour l'année 2024, « Réserves de subventions ».

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 19 juin 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-